

RAPPORT DE MANDAT
DU
COMITE
POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Rapport d'activité pour le mandat 2009-2012

*Etat des lieux des politiques publiques engagées depuis quinze ans
dans le domaine des mémoires de l'esclavage*

Première partie

Les mémoires de l'esclavage, pratiques sociales et enjeu civique

Novembre 2013

cnmhe

**Comité National
pour la Mémoire
et l'Histoire
de l'Esclavage**

RAPPORT DE MANDAT DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
(2009-2012)

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE – MEMOIRES DE L'ESCLAVAGE, PRATIQUES SOCIALES, ENJEU CIVIQUE

Présentation du rapport	5
Le comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage – CPMHE (2009-2012)	7
<i>Les mémoires de l'esclavage comme pratiques sociales et culturelles et comme enjeu civique : bilan de l'action du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage et réflexion sur la place d'une politique mémorielle</i> par Françoise Vergès, présidente du CPMHE (2009-2012)	13
<ul style="list-style-type: none">• L'esclavage colonial et la dialectique des mémoires et de l'histoire• Le comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, une institution singulière en charge de la définition d'une politique mémorielle en construction• L'avenir du Comité ou comment passer de la reconnaissance symbolique des mémoires de l'esclavage au temps des médiations citoyennes• Inscrire des actions dans la durée sur l'ensemble de l'espace national et dans une perspective ouverte sur le monde• Pour des commémorations délibératives face aux tensions sociales et politiques autour du passé colonial	15 18 20 26 28

DEUXIEME PARTIE – BILANS ET MISE EN PERSPECTIVE DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

TROISIEME PARTIE - ANNEXES AU RAPPORT DE MANDAT CPMHE

PRESENTATION DU RAPPORT DE MANDAT DU CPMHE

En 2001, le Parlement adoptait, à l'unanimité, au terme de trois ans de délibération, la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Par-delà cet acte solennel de reconnaissance, la France a engagé de nombreuses actions afin de donner à cette part de son histoire la place qui doit lui revenir, dans les programmes scolaires, au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la valorisation des patrimoines, dans la vie sociale et culturelle...

En application de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, a été institué par décret, auprès du gouvernement, un comité de personnalités qualifiées.

Au terme de leur mandat, en 2012, les personnalités qualifiées qui ont composé le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE) ont souhaité présenter le travail engagé depuis 2009 mais plus encore d'inscrire leur bilan dans la continuité de la voie ouverte par le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) institué en 2004.

Huit ans après le rapport fondateur du Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME), les membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ont été soucieux de dresser un état des lieux de l'évolution de la place des mémoires de la traite et de l'esclavage colonial dans l'espace public, les patrimoines, les programmes scolaires et les programmes de recherche.

Le mandat du CPMHE s'est achevé sur la remise au gouvernement, le 30 novembre 2012, d'un rapport de mission confié à Françoise VERGÈS portant des préconisations pour l'avenir du Comité et son renforcement également rendu public pour la première fois dans ce rapport.

*A la suite de ce rapport, le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a décidé de faire évoluer le Comité en affirmant, par un **nouveau décret le 6 mai 2013**, son caractère national et en élargissant sa composition à des représentants des ministères signataires nommés par arrêté ministériel et ayant une voix consultative.*

*Le **Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE)** dont les membres ont été nommés par décret **le 10 mai 2013** pour un mandat de trois ans, placé sous la présidence de Myriam COTTIAS, a pris le relais du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE). Soucieux d'inscrire son mandat à travers de nouveaux objectifs ambitieux, le CNMHE rendra compte, dès 2014, de son action dans un rapport d'étape.*

L'objectif de la publication du rapport de mandat du CPMHE est de dresser un bilan de quinze ans de politiques publiques et de huit ans de mise en place d'un comité permanent auprès du gouvernement.

*Le **rapport de mandat du CPMHE**, rédigé pour partie et mis en forme par Frédéric LAZORTHES, est constitué de trois volumes :*

- Le premier, **Mémoires de l'esclavage : pratiques sociales et enjeu civique**, dresse le bilan de l'action du Comité depuis son instauration en regard des évolutions de la société française ;*
- Le deuxième, **Quinze années d'actions collectives et de politiques publiques**, vise à mettre en perspective à travers des fiches thématiques et chronologiques les différents niveaux de l'action publique autour des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition en France ;*
- Le troisième, **Avenir du Comité, mémoires en mouvement**, reprend le Rapport de la mission sur l'avenir du CPMHE (novembre 2012) et les lois et décrets relatif au comité institué en application de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001.*

LE COMITÉ POUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE 2009-2012

27 rue Oudinot – 75007 Paris – www.cpmhe.fr –
Contact : Frédéric Lazorthes – frederic.lazorthes@outre-mer.gouv.fr - 01 53 69 23 79

La Loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité prévoit l'installation de manière permanente auprès du gouvernement d'un Comité composé de personnalités qualifiées chargé de proposer au gouvernement des actions et des lieux pour pérenniser la mémoire de la traite et de l'esclavage.

De 2004 à 2009, un premier comité, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, a été institué par décret et présidé par Maryse CONDE .

Au terme de son mandat, ce Comité a été réformé par le décret n°2009-506 du 6 mai 2009. Devenu le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE), il était composé douze personnalités qualifiées nommées pour trois ans par décret du Premier ministre en date du 8 mai 2009.

Le mandat du CPMHE a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2012 par le décret du 2 mai 2012 en raison du contexte électoral et de la décision du gouvernement de procéder à une évaluation des actions, des objectifs, des moyens et des perspectives d'un tel comité. Dans ce contexte, une mission a été confiée à Françoise VERGES, présidente du CPMHE de 2009 à 2012.

Suites aux conclusions de la mission sur l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a décidé de renforcer le comité par le décret n°2013-386 du 6 mai 2013 modifiant celui du 6 mai 2009.

Devenu COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CNMHE), il est désormais composé de quinze personnalités qualifiées nommées par décret le 10 mai 2013 et placées sous la présidence de Madame Myriam COTTIAS et élargi par la désignation par arrêté ministériel de représentants de chaque ministère signataire du décret aux côtés du secrétaire général nommé par le ministre en charge de l'Outre-mer.

LES MEMBRES DU CPMHE DE 2009 A 2012

Françoise VERGÈS

Présidente du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE -

Née en 1952, Françoise Vergès est Consulting Professor à Goldsmiths College, Londres et chercheur associé au Collège d'Études Mondiales, Paris. Elle est membre de plusieurs conseils scientifiques. Elle est invitée dans le monde entier à donner des conférences et à participer à des colloques. En 1995, Françoise Vergès a obtenu un doctorat en sciences politiques de l'Université de Berkeley (Etats-Unis) après avoir exercé comme journaliste et éditrice. Elle a publié en français et en anglais sur les mémoires et les héritages vivants de l'esclavage colonial, sur la postcolonialité, sur Frantz Fanon et les politiques « racialisées » et sur le musée postcolonial. Elle a obtenu le prix Françoise Seligmann contre le racisme pour *La Mémoire enchaînée, questions sur l'esclavage* (Albin Michel 2006). Son livre d'entretien avec Aimé Césaire, *Nègre je suis, nègre je resterai* (Albin Michel, 2005) a contribué à faire connaître la pensée de ce grand poète. Son dernier ouvrage *L'Homme prédateur. Ce que nous enseigne l'esclavage sur notre temps* est paru pour les dix ans de la Loi Taubira (2011). Françoise Vergès

travaille régulièrement avec des artistes et des galeries d'art contemporain. Elle a organisé en 2012 le programme de visites guidées « *L'Esclave au Louvre* ». Présidente du CPME depuis le 13 février 2008, en remplacement de Maryse Condé, elle a été renouvelée le 8 mai 2009 en tant que présidente du CPMHE.

Greg GERMAIN

Né en 1947 en Guadeloupe, originaire de Marie-Galante, Greg Germain, chevalier de la Légion d'honneur est acteur, réalisateur, metteur en scène, auteur et producteur. Président de l'Association de préfiguration de l'AGENCE POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DES CULTURES DE L'OUTRE-MER, président du Festival OFF d'Avignon, Greg Germain est membre du Conseil d'Administration de l'Audiovisuel Extérieur de la France. En 1998 dans le cadre du OFF du Festival d'Avignon, il crée le *Théâtre d'Outre-mer en Avignon* (TOMA) qui entend faciliter la connaissance et la diffusion des pièces produites ou interprétés par des artistes ultramarins. Personnalité de premier plan de la vie artistique, il s'est engagé pour la promotion de la diversité culturelle dans le cinéma et le théâtre français dès le début des années 1990. Il fut l'un des principaux organisateurs de la marche du 23 mai 1998 des « *descendants d'esclaves* » organisée à Paris à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Claude-Valentin MARIE

Né en 1947 à Fort-de-France, en Martinique, le sociologue et démographe Claude-Valentin Marie a été vice-président de la HALDE et membre du CPME de 2004 à 2009. Spécialiste de sociologie du travail, de sociologie des migrations et des politiques publiques de lutte contre les discriminations, il travaille depuis plus de vingt ans sur les questions relatives aux migrations des populations d'Outre-mer, aux migrations internationales, et au fonctionnement du marché du travail. Sur ces thèmes, il a rédigé plusieurs rapports officiels et de très nombreux articles dans des revues scientifiques spécialisées. Il est actuellement conseiller pour l'Outre-mer auprès de la direction de l'INED et assume la responsabilité scientifique d'une des plus importantes enquêtes démographiques et sociales jamais conduites dans les DOM.

Henriette DORION-SÉBÉLOUÉ

Née en 1932 à Cayenne, Henriette Dorion-Sébéloué préside l'*Union des Guyanais et des Amis de la Guyane* (UGAG). Membre du CPME de 2004 à 2009, puis du CPMHE. Juriste d'entreprise, elle est engagée dans la vie associative depuis plus de trente ans : outre l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane (UGAG), elle présidente du *Comité national de liaison des Associations du souvenir* (Abbé Grégoire, Schœlcher, Mortenol, Félix Éboué, Gaston Monnerville et Delgrès), vice-présidente de la *Société des amis de Gaston Monnerville*, présidente du *Comité national du souvenir de Félix Éboué*, vice-présidente du *comité d'aide aux sinistrés d'Outre-mer*, administratrice du centre des provinces françaises, déléguée générale pour la France de la fondation des cités carnavalesques européennes, présidente de la commission internationale des juristes.

Guy LAVAUD

Né en 1942 à Port-au-Prince (Haïti), Guy Lavaud est consultant. Il s'est établi en France en 1951 pour ses études. Diplômé HEC, il a fait une carrière de dirigeant dans le monde de l'entreprise et de la communication tout en menant une vie associative active, notamment dans la lutte contre l'exclusion économique, sociale et culturelle. Il a été président de *Radio Latina* et du cinéma *Le Latina* et continue à présider *Ars Latina* (expositions et édition). Il est également coprésident de *Haïti Partenaire France Europe* qui participe au resserrement des liens entre la France et Haïti notamment par le soutien d'actions de développement économique, éducatif et social.

Jean HÉBRARD

Né en 1944 à Pont-Saint-Esprit, Jean Hébrard est inspecteur honoraire de l'éducation nationale. Il enseigne à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et à l'université du Michigan (Etats-Unis). Chercheur associé au Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES), il s'est spécialisé dans l'histoire de l'esclavage dans le monde atlantique, et notamment du Brésil. En 2011, il a publié avec Rebecca R. SCOTT, *Freedom Paper : An Atlantic Creole History*, qui retrace l'histoire, sur six générations d'une même famille dont l'ancêtre la plus anciennement connue, une femme peule, avait été esclave à Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle et dont les descendants se sont illustrés dans toutes les luttes pour la liberté et la dignité : durant la révolution haïtienne, en France en 1848, en Louisiane pendant la guerre civile et la reconstruction, en Belgique durant les deux dernières guerres mondiales (à paraître en français). En 2012, il a dirigé la publication chez Karthala dans la collection Esclavages : *Brésil, quatre siècles d'esclavage. Nouvelles questions, nouvelles recherches*.

Myriam COTTIAS

Née en 1960 à Bordeaux, issue d'une famille martiniquaise, Myriam Cottias est responsable du Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES – CNRS). Auteur d'une thèse en anthropologie et démographie sur « *la famille antillaise du XVII^e au XIX^e siècles* », elle est directrice de recherche au CNRS (CRPLC- université des Antilles-Guyane) et coordonne pour la période 2007-2012 le programme européen « *Slave Trade, Slavery, Abolitions and their Legacies in European Histories and Identities* ». Elle a publié de nombreux articles sur les Antilles et la question de l'esclavage, et notamment, en 2007, un essai intitulé *La question noire, une construction coloniale*. En 2010, Myriam Cottias a lancé avec le CIRES une collection consacrée à l'histoire des esclavages chez Karthala dont le premier titre est un ouvrage collectif intitulé *Les traites et les esclavages, perspectives historiques et contemporaines*, sous la direction de Myriam Cottias et Antonio de Almeida Mendes.

Marie-Hélène JOLY

Née en 1955, Marie-Hélène Joly, conservatrice générale du patrimoine, est inspectrice générale du ministère de la culture. De 2009 à 2011 elle a dirigé le musée des ducs de Bretagne à Nantes où furent ouvertes en 2007 des salles consacrées à la traite et à l'esclavage. Après une carrière à la direction des archives de France puis à l'inspection générale des musées, nommée chef de l'inspection générale des musées, elle a été chargée au sein de ce service des musées d'histoire. Elle a participé en 2005-2006 à l'enquête du précédent comité sur les collections relatives à la traite et à l'esclavage dans les musées français et a publié *Musées et collections d'histoire en France* et *Des musées d'histoire pour l'avenir* ainsi que de nombreux articles sur le sujet. De 2007 à

2009, elle fut directrice-adjointe de la mémoire, du patrimoine et des archives au ministère de la défense.

**Jean-Claude
JUDITH DE SALINS**

Né en 1941 en à Alger, réunionnais de souche, Jean-Claude Judith de Salins est le président de l'Association réunionnaise de culture et communication (ARCC). Il a fait une partie de sa carrière à l'UNESCO et a œuvré à la protection des artistes et à la valorisation des patrimoines culturels, notamment dans la zone de l'océan Indien.

Frédéric RÉGENT

Guadeloupéen d'origine, Frédéric Régent est né à Landau en Allemagne en 1969. Docteur en histoire de l'université de Paris I, il s'est spécialisé dans les questions concernant l'esclavage dans les colonies françaises de l'ancien régime à la Révolution. Membre de l'Institut d'histoire de la révolution française, Frédéric Régent est maître de conférences à Paris I-Panthéon-Sorbonne où il anime l'Atelier d'étude du fait colonial et des empires. Frédéric Régent a publié en 2004 *Esclavage, métissage, liberté* et, en 2007, un ouvrage qui fait désormais référence sur les esclaves des colonies françaises intitulé *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions 1620-1848*. Il a rédigé l'article « Slavery and the Colonies » du *Companion to the French Revolution* dirigé par Peter McPhee chez Willey-Blackwell (novembre 2012).

Philippe PICHOT

Né en 1964 à Chambéry (Savoie), Philippe Pichot est chef du projet de développement du Château de Joux – Toussaint Louverture à Pontarlier (Doubs). Coordonnateur de la *Route des abolitions de l'esclavage*, association de collectivités qui regroupe 5 lieux de mémoire liés à l'esclavage et à l'abolition dans l'est de la France (Maison de la Négritude en Franche-Comté, Maison Abbé Grégoire en Lorraine, Maison Anne-Marie Javouhey en Bourgogne et Musée Schœlcher en Alsace), Philippe Pichot pilote les actions de développement, d'animation et de promotion du tourisme de mémoire. Il intervient auprès de l'Unesco en tant qu'expert sur les lieux de mémoire et développe des partenariats entre sites et lieux de mémoires dans la Caraïbe, les Amériques, l'Afrique, l'Europe et l'Océan Indien.

François DURPAIRE

Né à Poitiers en 1971, François Durpaire est agrégé et docteur en histoire. Il est l'auteur d'une thèse sur « les Etats-Unis et la décolonisation de l'Afrique noire francophone ». Après avoir enseigné en Seine-Saint-Denis, il s'est spécialisé dans l'enseignement des questions difficiles, comme la traite, l'esclavage ou la colonisation dans le cadre de son activité de formateur pour les enseignants en histoire. Auteurs de nombreux articles dans le domaine des études postcoloniales et sur les Etats-Unis, il a consacré en 2007 un premier livre à *L'Amérique de Barack Obama* et a participé en 2009 à la rédaction d'un essai collectif intitulé *La révolution antillaise : quelle place pour l'Outre-mer dans la République ?* Co-auteur avec Thomas Snégaroff de *Les Etats-Unis pour les nuls* (2012), et du dernier *que sais-je ?* consacré à l'histoire des Etats-Unis (2013), François Durpaire est consultant auprès des media sur les Etats-Unis et est

également l'un des initiateurs de *L'Appel pour une République multiculturelle lancé en 2009*. Il a également contribué à *La révolution antillaise : quelle place pour l'Outre-mer dans la République*, un essai collectif publié à la suite des événements de Guadeloupe de 2009.

LE SECRETAIRE GENERAL DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Depuis 2004, le ministère en charge de l'Outre-mer assure le secrétariat du comité pour la mémoire de l'esclavage. Afin de l'appuyer dans ses travaux et de renforcer l'ancrage interministériel du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, le gouvernement a décidé de le doter d'un secrétaire général en 2009.

Le secrétaire général, issu de la direction des outre-mer, assure la coordination du réseau interministériel des administrations qui, aux côtés de l'Outre-mer, sont chargées de l'application de la loi du 21 mai 2001, à savoir le ministère de la Culture et de la communication, le ministère de l'Education nationale et celui de la Recherche et de l'enseignement supérieur, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur ainsi que celui de la Défense nationale. Depuis le 6 mai 2013, le ministère de la Justice et le ministère en charge de la politique de la Ville sont signataires du décret relatif au Comité.

En outre, le secrétaire général anime les travaux du CPMHE et son rôle de conseil auprès du gouvernement en matière de commémorations, d'enseignement, de recherche et de valorisation du patrimoine, ainsi que les actions européennes internationales. Enfin il est en charge des relations institutionnelles et de la communication du CPMHE et responsable du site www.cpmhe.fr

Frédéric LAZORTHE

est le secrétaire général du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE), puis du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) depuis mai 2009

Né en 1967 à Toulouse, Frédéric Lazorthes est historien de formation. Il a commencé sa carrière dans le journalisme et la communication. Chargé de mission en charge de la prospective au cabinet du Premier ministre entre 2005 et 2007, puis chef de la mission d'animation de la prospective et de la stratégie au ministère de l'Agriculture et de la pêche (2007-2008), il fut conseiller pour la prospective et pour la culture au cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer (2008-2009) avant d'être nommé Chargé de mission auprès du délégué général à l'Outre-mer et, par arrêté du 7 mai 2009, secrétaire général du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, devenu le 6 mai 2013 Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

LES MEMOIRES DE L'ESCLAVAGE
COMME PRATIQUES SOCIALES ET CULTURELLES VIVANTES
ET COMME ENJEU CIVIQUE

Rapport moral du
Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage
2009-2012

Le présent rapport approuvé par les douze personnalités qualifiées qui composaient le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE 2009-2012), établi de manière permanente auprès du gouvernement en application de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dresse le bilan moral de leur mandat dans la continuité de l'action engagée par le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME, 2004-2009).

1. L'ESCLAVAGE COLONIAL ET LA DIALECTIQUE DES MEMOIRES ET DE L'HISTOIRE

Attachés à la pertinence de l'institution par décret d'un comité composée de « *personnalités qualifiées* » auxquelles échoit la responsabilité de proposer aux pouvoirs publics et au gouvernement « *des actions et des lieux* » visant à pérenniser la mémoire de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition, en somme de veiller à l'inscription cohérente dans la durée d'une politique mémorielle, les membres nommés en 2009 ont décidé d'approfondir la voie ouverte par leurs prédécesseurs pour atteindre un objectif, celui de mémoires partagées et d'un récit commun, autour de propositions et de projets concrets et d'une meilleure articulation des moyens de l'Etat. Ainsi les actions entreprises d'une année sur l'autre doivent donc être comprises dans le cadre de l'ambition plus large, fixée dès le départ, d'une démarche citoyenne.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a ainsi retenu l'exigence de replacer cette question dans le temps long de l'histoire coloniale française et européenne, de croiser les approches et les regards et d'accorder une grande place aux expressions culturelles. Le CPMHE a également retenu une approche de la mémoire comme pratique sociale et le refus de l'opposer à l'histoire. En 2009, le choix de faire explicitement mention de l'« *histoire* » dans le nom même du Comité signifiait ce refus d'opposer des mémoires de l'esclavage, fragmentées, subjectives, personnelles, recomposées à l'histoire, scientifique ou officielle.

La tension entre mémoires et histoire est connue. Elle est mise en avant d'un côté par des historiens qui s'inquiètent de voir des préoccupations mémorielles envahir voire orienter leur travail. De ce point de vue, comme le rappelait en 2005, le doyen de l'inspection générale d'histoire, Laurent WIRTH,

*l'essentiel est de laisser travailler les historiens et de faciliter leur tâche de vérité. C'est effectivement à eux de conduire cette procédure de vérité qu'est la recherche historique, c'est à eux d'écrire l'histoire. On parle beaucoup du devoir de mémoire. Ne vaudrait pas mieux parler de devoir d'histoire et de droit à la mémoire ? N'est-ce pas le meilleur moyen de promouvoir la procédure de vérité que doit être l'histoire ?*¹

Mais d'aucuns considèrent que l'historien est toujours immergé dans son époque, qu'il ne peut faire autrement que de prendre en compte des demandes sociales dont les questions mémorielles sont l'une des expressions. Et, de fait, les mémoires font place à un pluralisme et à une complexité que la prétention de l'univocité du discours historique ne peut pas effacer. Dès lors, ainsi que l'affirme Tzvetan TODOROV, ce qui importe c'est d'instaurer un dialogue et une complémentarité entre mémoire et histoire :

*La mémoire accueille plus facilement que l'histoire l'expérience psychique et spirituelle, elle nous incite à nuancer et à complexifier nos jugements sans les condamner au relativisme intégral, elle n'interdit pas à ses praticiens de surmonter le point de vue intéressé (on ne raconte pas seulement pour se faire plaisir) ; de plus, elle compense la difficulté d'établir sa vérité d'adéquation par une plus grande vérité de dévoilement et elle révèle le sens des événements non moins efficacement que les formulations abstraites des historiens. Est-ce à dire pour autant qu'il faut préférer la mémoire à l'histoire ? Certainement pas : plutôt qu'en opposition, les deux démarches sont complémentaires.*²

Cette résurgence mémorielle est importante dans la connaissance même de l'esclavage colonial. Des voix individuelles et éparses viennent enrichir et complexifier le récit

¹ Laurent WIRTH, IGEN, http://www.ac-reims.fr/datice/bul_acad/hist-geo/bul26/wirth.htm

² Tzvetan TODOROV, <http://terrain.revues.org/2854>

historique. Des voix fragmentaires, longtemps inaudibles, inscrites dans des traces matérielles ou des héritages immatériels, les voix des personnes qui furent réduites en esclavages, sont en train de renouveler notre compréhension des mondes de l'esclavage. Devrions-nous les écarter, parce que trop « subjectives »³ ?

Une dynamique des mémoires est à l'œuvre dans nos sociétés, et celles de l'esclavage colonial occupe une place particulière dans l'espace français. Christine CHIVALLON a ainsi signalé qu'aux Antilles,

*le processus d'enfouissement du passé – sans doute plus officiel que populaire – relève de rapports sociaux qui forment le substrat même de l'historicité de ces sociétés, alors que pour les nations européennes, l'évacuation de « l'épisode esclavagiste » est la contrepartie d'une sélection de faits puisant dans une histoire bien plus glorieuse.*⁴

Nombreux sont les témoignages sur la dimension psychique de la réduction en esclavage et ses effets traumatiques, mais aussi sur les créations dites immatérielles, chants, rites, langues, liens sociaux et familiaux, qui constituent l'ensemble social et culturel dans lequel les individus inscrivent leurs existences. La littérature, les arts, la poésie, les langues sont ainsi des archives vivantes que le chercheur peut explorer et analyser. Dès 1903, William Edward Burghardt DU BOIS (1868-1963) avait, dans *Les Âmes du peuple noir*, évoqué la puissance des chants et des expressions des Africains-Américains en croisant réflexions philosophiques, littéraires, sociologiques et historiques.⁵ De même, les nouvelles études en archéologie, en philosophie, en histoire de l'art, sur la fabrication de la ligne de couleur dans le monde atlantique ou sur le droit de l'esclavage colonial⁶ renouvellent les regards. Pour la connaissance de l'esclavage colonial, une approche pluridisciplinaire est indispensable.

³ Lire par exemple :

- Rébecca J. SCOTT et Jean HÉBRARD, *Freedom Papers : An Atlantic Odyssey in the Age of Emancipation*, 2012 ;
- Pier M. LARSON, *An Ocean of Letters : Language and Creolization in an Indian Ocean Diaspora*, 2009.

⁴ <http://chrhc.revues.org/1534>

⁵ W. E. B. DU BOIS, *The Souls of Black Folk* (1903), *Les Âmes du peuple noir*, Traduit de l'anglais par Magali BESSONNE, La Découverte, 2004.

⁶ Voir par exemple les travaux de Jean-François NIORT, Maître de conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG), Faculté de droit et d'économie de la Guadeloupe notamment sa préface au *Code Noir*, 2013.

Chargé de proposer des actions aux pouvoirs publics, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'est efforcé de conduire une réflexion de fond sur les enjeux liés à cette mémoire, aux héritages et à la connaissance de la traite et de l'esclavage et de développer, en restant à l'écoute de l'évolution des demandes sociétales et du contexte européen et mondial, une expertise destinée à leur inscription dans l'espace public.

Ce faisant, le CPMHE a toujours donné la primauté à la production des savoirs, étant particulièrement attentif au caractère dynamique de la recherche et à sa vocation à ouvrir de nouveaux champs d'analyses et à soulever de nouvelles interrogations.

Cette production des savoirs s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire et transversale, non circonscrite à l'histoire. Ainsi, en 2011, le premier colloque international organisé dans le cadre de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* sur le thème « *Exposer l'esclavage : méthodologies et pratiques* »,⁷ avait pour objectifs de croiser les expériences d'exposition de l'esclavage et d'en explorer les limites, sollicitant les points de vues d'artistes, de philosophes, de critiques littéraires, de professionnels de musée et d'historiens...

2. LE COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, UNE INSTITUTION UNIQUE EN CHARGE DE LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE MEMORIELLE VIVANTE

Le Comité de personnalités qualifiées tel qu'il a été institué en application de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité est une institution singulière dans le paysage des organismes consultatifs dans la sphère publique. Ce n'est ni une association, ni un service administratif au sein d'un ministère, ni une agence ni une autorité administrative indépendante. Pour le qualifier, disons qu'il s'agit d'un « conseil de sages » chargés de conseiller le gouvernement et

⁷ Les actes du colloque ont été publiés dans un numéro spécial d'*Africultures*, *Exposer l'esclavage : méthodologies et pratiques*, L'Harmattan, avril 2013.

d'informer le législateur sur les actions visant l'élaboration progressive et cohérente d'une politique mémorielle. En somme, la mission du CPMHE, c'est de traduire la loi de 2001 en actes, de ne pas en rester à un geste mémoriel et commémoratif figé, gravé dans le marbre, mais à en déployer la dimension vivante, sociale et citoyenne.

Cette singularité, dont les membres du *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, puis ceux du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, étaient profondément conscients, fut, au cours de ces huit années, à la fois une force et une faiblesse. Une force, car, ainsi institué, le Comité a eu une grande liberté de réflexion et de propositions, une faiblesse aussi dans la mesure où ni les responsables politiques, ni l'Etat n'avaient l'habitude d'une institution consultative non administrative pour orienter une politique mémorielle sur une question aussi sensible.

Le bilan d'une institution comme le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE se mesure à travers la multiplication des actions pédagogiques, culturelles et artistiques organisées chaque année autour des mémoires et de l'histoire de l'esclavage et dans la pérennisation d'un temps et de gestes commémoratifs. Il se manifeste également à travers la reconnaissance dont témoigne le nombre croissant d'invitations et de sollicitations dont les membres du Comité sont destinataires. Il s'apprécie également au regard du renouvellement de la recherche historique, archéologique, littéraire, juridique sur cette histoire, des expositions réalisées et des salles de musées qui sont consacrées à cette histoire. Il se constate au fait que le Comité et son rôle dans l'élaboration d'une politique mémorielle sur l'esclavage colonial en France sont déjà des thèmes d'études pour les chercheurs, en France et à l'étranger.

Et, surtout, le bilan du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE se juge dans sa capacité à anticiper les attentes et les défis de la société française. A l'occasion de la cérémonie officielle du 10 mai 2012 pour la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Françoise VERGÈS l'a résumé en ces termes devant les personnalités officielles, dont François HOLLANDE, nouvellement élu Président de la République : « *aujourd'hui, c'est la jeunesse qui s'empare de ces thèmes. C'est un fait*

marquant et original. Cette mémoire est une pratique sociale et culturelle, elle doit être une source de pratique civique ».

3. L'AVENIR DU COMITÉ OU COMMENT PASSER DE LA RECONNAISSANCE SYMBOLIQUE DES MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE AU TEMPS DES MÉDIATIONS CITOYENNES

Plus de dix ans après l'adoption de la loi portée par Christiane TAUBIRA, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE dresse le constat d'une réelle avancée de l'inscription de l'esclavage colonial dans l'espace public français. Une étape a été franchie. Toutefois, dans un *Avis au gouvernement pour une réforme du CPMHE*, rédigé par Françoise VERGÈS, approuvé par tous les membres du Comité et remis au gouvernement le 16 février 2012, le CPMHE estimait que « *la société française ne prend pas suffisamment en compte la singularité de cette histoire longue et complexe en raison notamment de l'insuffisance des formes de médiation culturelles et citoyennes*⁸ ».

Au terme de son mandat, le CPMHE estime nécessaire de franchir une nouvelle étape afin de prolonger l'acquis symbolique de la loi et d'asseoir la reconnaissance et l'inscription publique nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition. Le rapport remis au gouvernement le 30 novembre 2012, sur l'avenir du CPMHE fixe comme priorité la mise en œuvre du projet de Centre national de ressources et de documentation sur les traites, les esclavages et les luttes leur abolition doté des outils nécessaires à son fonctionnement.

Ce projet défendu dès 2005 dans le premier rapport du Comité avait donné lieu à un rapport de préfiguration confié à Edouard GLISSANT, publié en 2007 dans l'ouvrage *Mémoires des*

⁸ *Avis pour une réforme du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage*, en ligne sur le site du CPMHE : <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article995>

esclavages et demeuré sans suite⁹. Depuis 2009, le CPMHE n'a eu de cesse d'en éprouver le besoin. Ce centre de ressources et d'échanges sur les traites et les esclavages a pour vocation d'être un véritable espace d'éducation citoyenne : il doit être le lieu de rencontres et d'échanges autour de cette histoire commune, redécouverte dans toutes ses dimensions. Loin d'être un lieu de ressentiment, il doit aider à la compréhension de la complexité d'un système social, économique et culturel dont les effets se mesurent encore aujourd'hui.

La mise en œuvre de cette préconisation, avancée depuis 2005, n'a jamais fait l'objet d'une étude de préfiguration aboutie, en dépit du Rapport Glissant déjà cité ou de rapports administratifs intermédiaires, et d'un engagement gouvernemental. Au terme de son mandat, la question que pose de nouveau le CPMHE est simple : pourquoi n'y a-t-il toujours pas de lieu dédié à cette histoire, à la fois un centre de ressources et de documentation public, où chacun pourrait trouver les informations nécessaires pour appréhender le rôle et la place de ces siècles dans l'histoire de la société française, de l'Europe, du monde, et un espace de médiation culturelle et civique ? Pourquoi les actions des enseignants, des associations, des acteurs culturels, des artistes, ne trouvent-elles pas un lieu commun où être connues, reconnues et valorisées ? Pourquoi l'esclavage colonial reste-t-il confiné dans quelques salles de musée ? Pourquoi n'a-t-il pas reçu, malgré les demandes répétées des associations, une pleine reconnaissance dans l'espace public ?

Avant le terme de son mandat, le CPMHE a demandé au gouvernement :

- la mise en place d'une mission visant à faire un état des lieux des actions engagées par l'Etat et du rôle et du périmètre du Comité plus de dix ans après le vote de la loi du 21 mai 2001
- la prorogation du mandat du Comité jusqu'à la fin de l'année 2012 afin de ne pas procéder à son renouvellement dans le contexte de l'élection présidentielle et de permettre au nouveau gouvernement de tirer les conclusions de la mission sur le bilan et l'avenir du comité. .

⁹ Edouard GLISSANT, *Mémoires des esclavages*, rapport remis à Dominique de VILLEPIN, Premier ministre, Gallimard – La Documentation française, accessible en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000732/0000.pdf>

La mission confiée à Françoise VERGÈS, présidente du CPMHE, par le ministre de la Culture et de la Communication et la ministre de l'Outre-mer du gouvernement de François FILLON a été contrariée par le calendrier électoral et la période de réserve a rendu les consultations publiques impossibles. Commencée mais inachevée, la proposition de mener à terme cette mission sur l'avenir du Comité a été défendue par les membres du CPMHE auprès du gouvernement de Jean-Marc AYRAULT dès son installation.

Les ministres de la Culture et des Outre-mer du gouvernement de Jean-Marc AYRAULT ont décidé, le 1^{er} octobre 2012, de relancer cette mission et d'en recentrer l'objet de cette mission vers des propositions concrètes afin d'améliorer le fonctionnement et de la visibilité du Comité. Après avoir reçu ses conclusions, dans le rapport du 30 novembre 2012¹⁰, le gouvernement a décidé de soumettre au Conseil d'Etat un décret modifiant celui du 6 mai 2009 relatif au CPMHE pour en affirmer le caractère national, en élargir la composition et en renforcer la dimension interministérielle¹¹.

Le Rapport de la mission sur l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage a permis de dresser non seulement le bilan du fonctionnement et de l'action du Comité, mais également d'interroger les formes et les enjeux des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition dans la société française.

Il est important, dans ce rapport moral de fin de mandat, de rappeler certains des arguments essentiels du le rapport remis au gouvernement le 30 novembre 2012, notamment le fait de ne pas réduire l'inscription publique à l'échelle nationale de cette histoire à la seule organisation d'une journée commémorative, chaque 10 mai, dont la substance se perdrait si la pluralité des mémoires, la complexité des enjeux comme les évolutions permanentes de la société n'étaient pas interrogées et prises en considération.

¹⁰ Le rapport au gouvernement sur l'avenir du CPMHE est repris dans le volume 3 du rapport de mandat du CPMHE *Avenir du Comité, mémoires en mouvement*.

¹¹ Décret n°2013-386 du 6 mai 2013 modifiant le décret relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, (voir les annexes du rapport).

Le CPMHE défend la diversité nécessaire des expressions de cette histoire et de ces mémoires. Ce qui caractérise les mémoires de l'esclavage en France, à savoir la pluralité des temps et des lieux commémoratifs, est l'expression d'une part de la complexité de cette histoire et de ses héritages, d'autre part de l'oubli ou du silence gouvernemental dans lequel ils ont été tenus après l'abolition de 1848. Rappelons que les voix des élus d'Outre-mer comme celle d'Aimé Césaire en 1948 à la Sorbonne à l'occasion du Centenaire de l'Abolition de l'Esclavage ne trouvèrent pas d'écho dans le récit national.

L'exigence portée par le CPMHE tout au long de son mandat quant au renforcement de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* du 10 mai, instaurée en 2006 suivant les recommandations du CPME, s'est déployée de deux manières :

- d'une part, donner du sens à cette commémoration en refusant de l'enfermer dans une routine institutionnelle ;
- d'autre part, l'inscrire comme un point de convergence dans un temps mémoriel pluriel.

En somme, peu à peu, le CPMHE a pensé et défendu une approche commémorative ouverte, tendant à l'émergence d'un véritable « *mois des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition* » permettant l'articulation entre les initiatives venant de la société et les commémorations étatique ou officielles.

Les dates commémoratives relatives à la traite négrière, l'esclavage et leur abolition sont nombreuses car elles reflètent la complexité du fait et l'impossibilité de réduire un système qui se déploie pour le cas français sur plusieurs siècles et sur plusieurs territoires à travers le monde (Caraïbes, Amérique du sud, Océan indien) à une *seule* date. Le CPMHE s'y est refusé estimant que cette multiplicité de dates a une légitimité et une portée pédagogique, dans un pays qui méconnaît non seulement les réalités de l'esclavage colonial et de ses héritages mais également les écueils du combat et du processus abolitionniste. La France se caractérise ainsi par le fait singulier qu'elle a connu deux abolitions de l'esclavage, en 1794 et en 1848... L'enjeu, c'est donc bien de reconsidérer l'esclavage dans sa multi-territorialité

et son temps long, dans ses mutations et reconfigurations, et dans sa capacité à se réinventer sous de nouvelles formes.

Dans ce cadre conceptuel, le CPMHE a estimé qu'il était cohérent et légitime de reconnaître le 23 mai comme « *Journée à la mémoire des victimes de l'esclavage* ». Mais loin de se laisser aller aux facilités de commémorations séparées, le défi est de lier toutes ces mémoires et ces temps différents.

La difficile élaboration de la politique mémorielle nationale autour de l'esclavage tient pour partie à l'externalité territoriale du système esclavagiste, mis en place sur des terres éloignées de l'hexagone, dans ce que l'on nomme aujourd'hui « les outre-mer », marginalisées dans le débat public. Cette situation permet de continuer à considérer, du point de vue français, disons du point de vue d'une France « hexagonale », l'esclavage comme un fait mineur, dont les héritages paraissent lointains, notamment au regard de l'immigration coloniale et postcoloniale sur le territoire hexagonal.

Mais cette politique mémorielle est rendue difficile parce qu'elle est trop souvent cantonnée à l'exercice superficiel de la condamnation morale a posteriori car il n'est pas aisé de comprendre et d'expliquer les raisons, les causes et les pratiques de l'esclavage colonial en tant qu'élément fondamental de l'histoire de notre modernité. Pour autant, la demande de compréhension est forte et les membres du Comité ont constaté combien les publics, auxquels ils se sont adressés à l'occasion de nombreuses rencontres, étaient curieux de comprendre pourquoi traite et esclavage avaient duré si longtemps, quelles étaient les causes de la pérennité des formes d'esclavage, des difficultés de l'abolitionnisme, les liens avec les formes actuelles...

Mais un constat majeur s'impose : la mise à distance de la mémoire de l'esclavage est d'autant plus forte que le processus de d'expansion et de colonisation est ignoré, comme ce fut particulièrement le cas pour la population française. Finalement, qui parle pour les esclaves ? Où trouver les faits, les chiffres, les explications qui nous permettraient

d'appréhender les aspects complexes et multiples d'un système qui s'est déployé sur plusieurs continents et territoires et pendant quatre siècles ?

Enfin, il convient de rappeler la difficulté singulière d'« exposer » l'esclavage : faut-il insister sur l'oppression ? La résistance ? Les héritages ? Comment éviter le catalogue des horreurs et celui des bonnes intentions ? Toutefois ces difficultés sont pourtant aussi ce qui fait de l'esclavage une source de découvertes sur l'économie, le droit, la culture, les religions, les langues loin d'être épuisée... Quête des mémoires enfouies et élaboration non simplificatrice de connaissances ont bien partie liée. Ce qui est en jeu, ce n'est pas une forme de repentance, l'affirmation d'une mémoire particulière séparée des autres, mais une clé pour la compréhension de notre monde et pour le renouveau de notre idéal civique.

Dans le fil de sa réflexion et de ses préconisations, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'est attaché à considérer la question de la place de l'esclavage dans la longue durée de l'histoire d'une France aux prises avec le monde et confrontée à son passé de puissance impériale. Comment dès lors ne pas interroger la place de l'esclavage dans la colonisation et la place de la colonisation dans l'histoire de France ? Or force est de constater que toutes ces mémoires se heurtent et s'opposent parfois, reflétant une diversité légitime dont les composants découlent des réalités du passé colonial de la France.

Comment appréhender cette pluralité sans faire le jeu de la concurrence des mémoires et pour sortir d'une instrumentalisation de ces différences pour ne pas affronter cette dimension coloniale qui est une partie de l'histoire de France ? Chemin faisant, dans le cadre de ses travaux et de missions particulières, comme celle portant sur les expositions ethnographiques en 2011¹², le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a été conduit à élargir sa réflexion aux enjeux liés à l'inscription de l'histoire coloniale.

Ce fut aussi ce souci qui porta la présidente à organiser le 9 mai 2012, à l'occasion de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, avec la Délégation sénatoriale à l'outre-mer et sous le haut patronage du président du Sénat, Jean-

¹² Rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, 15 novembre 2011, en ligne sur le site du CPMHE : <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article984>

Pierre BEL, une rencontre « Mémoires croisées » associant des sénateurs, des historiens, des anthropologues, des artistes et des acteurs culturels et associatifs. Cette rencontre avait pour objectif de mettre en conversation des mémoires issues de la longue histoire de la colonisation française. Sans effacer les différences entre les situations, il s'agit d'entamer le processus de mise en commun des récits et des mémoires jusqu'ici fragmentés¹³.

La diversité des mémoires françaises ne constitue pas un obstacle à une conversation commune. Il est inévitable que le passé colonial de la France ait créé une telle diversité mais opposer les mémoires, les cristalliser autour du ressentiment et de l'intolérance à d'autres, est ce qui, dans les faits, encourage le communautarisme.

4. INSCRIRE DES ACTIONS DANS LA DUREE SUR L'ENSEMBLE DE L'ESPACE NATIONAL ET DANS UNE PERSPECTIVE OUVERTE SUR LE MONDE

Les travaux et les préconisations du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE se sont inscrits dans le prolongement du cadre et de la méthode fixés par le *Comité pour la mémoire de l'esclavage*. Celui-ci, dans son rapport de 2005, s'est attaché à l'esprit et à la lettre de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité qui pose la question de l'inscription de cette histoire dans le récit national commun et lui enjoignait de faire des propositions pour « *l'ensemble du territoire national*. »

Pour investir le *territoire national*, relier ce qui est séparé, la France hexagonale et les outre-mer, il fallait d'abord réinscrire, comme le préconisait la loi, l'histoire de la traite et de l'esclavage dans celle de la France, mais aussi dans celle l'Europe et du monde, en somme de la France dans le monde, de la France au monde, qui porte la part de son histoire sans se

¹³ Les actes de la *Rencontre Mémoires croisées* sont disponibles sur le site du Sénat : http://www.senat.fr/rap/r11-609/r11-609_mono.html

couper du reste du monde, et en premier lieu des territoires ultramarins de son passé et de son présent.

Dès lors, à l'échelle nationale, il fallait commencer par rappeler que les différents territoires de la traite et de l'esclavage avaient connu plusieurs temporalités, comment celles-ci s'étaient imbriquées les unes dans les autres, et comment ces territoires étaient partie prenantes d'un ensemble régional ou continental avec sa dynamique propre, Caraïbes, Amériques, Afrique ou Océan indien. L'inscription adéquate *des* mémoires de l'esclavage dans le territoire national impose de ne pas le considérer comme homogène et d'en penser les multiples spatialités tout en dégageant ce qui est commun.

Les recommandations du *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, puis du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ont pris en compte cette dialectique du temps et de l'espace, de la longue durée de l'esclavage colonial comme des accélérations de son histoire. Les actions préconisées devaient s'inscrire dans la durée et la continuité afin de favoriser l'émergence de ce récit partagé dans lesquels esclavage et traite reprennent leur place dans l'économie et la politique, nationale et internationale, de la France. La prise en compte des héritages culturels, matériels et immatériels, furent également au cœur des préconisations du Comité parce que l'esclavage colonial a pénétré les arts, la littérature, le droit, la philosophie, la culture, les manières de vivre et de consommer, les représentations de la race et leurs liens avec la servitude.

L'esclavage colonial doit donc être abordé sous plusieurs angles, comme un moment économique, social, culturel et politique se déroulant dans le même temps sur plusieurs espaces mais aussi sur plusieurs siècles : une histoire mouvante.

Pour le Comité, il en découlait une vision du territoire national non pas comme un espace fermé sur lui-même, imperméable aux mouvements dans le monde, mais comme un espace traversé par plusieurs dynamiques, et dont les entités régionales étaient elles-mêmes soumises à des dynamiques propres.

5. POUR DES COMMÉMORATIONS DELIBÉRATIVES FACE AUX TENSIONS SOCIALES ET POLITIQUES AUTOUR DU PASSÉ NATIONAL

L'action du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE n'a eu de cesse d'être confrontée aux débats et controverses qui ont traversé la société française depuis 2004 et qui, souvent, ont entretenu une lecture erronée de la loi tendant à la reconnaissance de la traite, de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité considérée comme une loi mémorielle.

Déjà le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* eut à remettre son premier rapport dans un contexte très tendu :

- Rappelons les controverses qui ont accompagné la loi du 25 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, comportant des mesures pour les anciens membres des troupes supplétives, et dont un article, depuis supprimé, exigeait que l'enseignement rappelle « *le rôle positif de la présence française outre-mer* » ;
- Souvenons-nous des polémiques autour de la création du CRAN, du manifeste des *Indigènes de la République* et des émeutes de l'automne 2005 ;
- N'oublions pas enfin les tensions liées à la plainte déposée contre l'historien Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU par le COLLECTIFDOM que présidait Patrick KARAM auquel devait répondre la pétition « *Liberté pour l'Histoire* » où des historiens de premier plan prenaient pour cible les « *lois mémorielles* », au premier rang desquelles la « loi Taubira. ».

C'est dans ce contexte, que pour une bonne part de l'opinion médiatique ou informée, la question des mémoires de l'esclavage colonial fut considérée de manière négative, comme participant à la confusion, à « *l'affaiblissement de l'unité nationale* », à la « *repentance* » voire au « *communautarisme* ».

Pour autant c'est bien la République et la fabrique du lien civique dans un pays composé d'une population issue d'une histoire complexe, et aux prises avec un monde ouvert et marqué par la circulation des idées, des personnes et des cultures, qui étaient au cœur des préoccupations et des préconisations du *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, et ce dès le rapport de 2005 qui, dans son introduction, défendait une argumentation nouvelle sur la place et le rôle de l'esclavage colonial dans la société contemporaine soulignant ce qu'elles recélaient de potentialités pour la reconstruction d'une communauté civique de destin.

Par la suite, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ne s'est pas mis en retrait des débats qui agitent la société française, s'efforçant d'aller au-delà des polémiques médiatiques, pour percevoir les attentes et les énergies d'une société française ouverte, pour peu que le cadre qui est proposé ne soit pas enfermé dans une forme de commémoration prescrite d'en haut.

Il est indispensable d'inventer, autour de l'esclavage, des formes commémoratives délibératives, ouvertes à la complexité de sa propre histoire et à la nécessité de la prendre en considération pour créer une véritable communauté de destin.

C'est la raison pour laquelle, chaque année, dans le cadre de la préparation de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, le Comité a interpellé le gouvernement sur le contenu et la forme de cette cérémonie profondément originale, à la fois de *recueillement* et de *célébration*, recueillement pour les esclaves niés dans leur dignité et *célébration* des résistances, des créations et des combats pour l'avènement de l'égalité de tous.

En 2011, dix ans après la loi, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a obtenu qu'une stèle exprime l'hommage de la France aux esclaves pour leur contribution à l'universalité des droits humains et à l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité. Chaque année, il est essentiel de repenser la forme et le contenu d'une cérémonie ouverte sur la société et d'inciter l'Etat à lui donner une visibilité nationale. Sur cette voie, bien des efforts restent à poursuivre, sauf à renoncer à l'idéal d'une commémoration vraiment nationale.

Et c'est sur le même élan d'une attention portée non pas aux seules déclarations et circulaires officielles, mais à l'exigence de sens, aux réalités concrètes et aux difficultés sur le terrain, que le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a porté son regard et formulé ses préconisations pour améliorer les formes et les contenus de l'enseignement de la traite et de l'esclavage, pour inciter aux progrès de la recherche, et sa diffusion à travers un prix annuel, des colloques, pour favoriser des échanges avec la société.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a porté également une très grande attention à la culture, non seulement aux patrimoines mais également aux formes d'expression contemporaines, pour porter l'inscription des héritages de cette histoire dans la société française d'aujourd'hui. Là encore, le terrain commence à peine à être défriché, car la valorisation des patrimoines est encore partielle, fragmentaire et dispersée et la considération pour les expressions contemporaines insuffisantes. L'art est une médiation essentielle, une richesse et une ouverture qui libèrent des pesanteurs de la culpabilité, de la honte, du ressentiment ou de la peur.

Enfin, nous insisterons, en conclusion, sur l'une des exigences majeures qu'a eu le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE dans son rôle d'expertise et de conseil auprès du gouvernement : ne jamais enfermer la problématique des mémoires de l'esclavage sur la seule dimension franco-française, ou dans la seule relation entre l'hexagone, ou pire souvent « la métropole » et les outre-mer.

Car ce n'est rien saisir quant à l'importance et aux possibilités démocratiques que porte la reconsidération de cette histoire que de l'enfermer dans un schéma mental, idéologique et social strictement national.

Tous les pays, sur tous les continents qui ont été partie prenantes de cette histoire globale, en interrogent aujourd'hui les héritages dans une perspective civique¹⁴. La France n'est pas seule, mais elle a ouvert, depuis 2001, une voie singulière, fragile, dont l'institution de ce Comité est à la fois l'expression et l'aiguillon, tant qu'il est en mesure de porter son regard non sur la société d'hier mais sur la France d'aujourd'hui.

En somme, l'expérience de ce Comité l'atteste, la parole, le dialogue, la quête de la vérité sont les meilleures réponses à la honte, la culpabilité et le malaise auxquels tous les pays ayant eu une histoire coloniale se trouvent confrontés.

Rapport rédigé par Françoise Vergès,

Approuvé par l'ensemble des membres du CPMHE

Myriam Cottias,
Henriette Dorion-Sébéloué,
François Durpain
Greg Germain,
Jean Hébrard,
Marie-Hélène Joly,
Jean-Claude Judith de Salins,
Claude-Valentin Marie,
Guy Lavaud,
Philippe Pichot
Frédéric Régent,

Paris, décembre 2012

¹⁴ Sur cette question de la mise en mémoire de la traite et de l'esclavage dans des perspectives civiques en Europe, dans les Amériques et en Afrique, voir Ana Lucia ARAUJO (Dir.), *Politics of Memory, Making Slavery Visible in the Public Sphere*, Routledge, 2012 et Laurajane SMITH, Geoffrey CUBBIT et Kalliopi FOUSEKI (Dir.), *Representating Enslavement and Abolition in Museums, Ambiguous Engagements*, Routledge, 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
MINISTRE DES OUTRE-MER
27, rue Oudinot 75007 Paris